

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce mercredi 8 février 2023, à la salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Sylvain Grégoire	Conseiller	No : 2
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Monsieur Pascal Héту	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

---

## Ordre du jour

---

### 1. ADMINISTRATION

---

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 PLACEMENT
- 1.5 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE
- 1.6 RENOUELEMENT PERMIS SEG
- 1.7 RENOUELEMENT BAIL GRAVIER
- 1.8 ACTIVITÉS
- 1.9 PAVL- PROGRAMME AIDE À LA VOIRIE LOCALE : VOLET ENTRETIEN

### 2. FINANCES

---

- 2.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

### 3. CORRESPONDANCES

---

- 3.1 PRACIM

### 4. URBANISME

---

### 5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

---

### 6. TRAVAUX PUBLICS

---

### 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

### 8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

---

### 9. RÈGLEMENTS

---

### 10. VARIA

---

### 11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

---

## 12. PÉRIODES DE QUESTIONS

---

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

---

### 1. ADMINISTRATION

---

---

#### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

16-02-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

#### 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

---

17-02-23

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 18 janvier 2023, tel que rédigé.

#### 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

---

#### 1.4 PLACEMENT

---

18-02-23

PLACEMENT

**ATTENDU** que la Municipalité a de la liquidité dont elle n'a pas besoin pour subvenir aux dépenses courantes :

**ATTENDU** les taux d'intérêt des placements actuels;

**ATTENDU QUE** le conseil juge qu'il pourrait être opportun dans une optique de saine gestion financière d'effectuer un ou des placements;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** le maire, M. Christian Legault et la directrice générale, Mme Katy Fortier, à prendre rendez-vous avec un conseiller financier pour élaborer une stratégie de placements adéquate.

#### 1.5 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

---

19-02-23

PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entourés(es)**;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Pierrette Morin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entourés(es)**.

#### **1.6    RENOUVELLEMENT PERMIS SEG**

---

20-02-23

##### RENOUVELLEMENT PERMIS SEG

**ATTENDU** la problématique récurrente causée par la présence de castor;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Pascal Hétu  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** renouveler le permis SEG via la MRC d'Abitibi

#### **1.7    RENOUVELLEMENT BAIL GRAVIER**

---

21-02-23

##### RENOUVELLEMENT BAIL GRAVIER

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Sylvain Grégoire  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** renouveler le bail non exclusif (BNE) d'exploitation de sable et de gravier situé au millage 23;

**DE** ne pas renouveler le bail non exclusif (BNE) situé au bout du chemin Lavoie Est.

#### **1.8    ACTIVITÉS**

---

22-02-23

##### ACTIVITÉS

**ATTENDU QU'**une demande citoyenne a été déposée à la municipalité pour organiser certaines activités : soupe, jeux, marche, etc.

**ATTENDU QUE** le conseil est d'avis qu'il est important de dynamiser le milieu et d'encourager les initiatives citoyennes.

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Pascal Hétu  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** les locaux de la municipalité puissent être utilisés pour ces activités, le tout sans frais;

**QU'**un soutien sera offert par l'agente de développement pour l'organisation de certaines de ces activités;

**QUE** le conseil sera tenu au courant des activités à venir.

### ***1.9 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL***

---

23-02-23

#### PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 177 240,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Pierrette Morin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire informe le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## **2. FINANCES**

---

### ***2.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER***

---

24-02-23

#### APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Pierrette Morin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER** les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1<sup>er</sup> février 2023, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 46 197,49 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 7 962,60 \$ ;

Les salaires versés au mois de janvier pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 17 844,79 \$.

## **3. CORRESPONDANCES**

---

### *3.1 PRACIM*

---

La Municipalité a reçu la lettre d'approbation concernant la subvention PRACIM pour la construction d'un garage municipal. Le processus est en cours.

## **4. URBANISME**

---

---

## **5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

---

---

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

---

---

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

---

## **8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT**

---

---

### *8.1 PARTAGE DES COÛTS*

---

## **9. RÈGLEMENTS**

---

---

## **10. VARIA**

---

---

## **11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

---

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

---

## **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h52

---

Christian Legault  
Maire

---

Katy Fortier  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Christian Legault

